



CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 13 MARS 2026
PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt- six, le treize mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la crêperie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Président, Joël TRAVERS.

Étaient présents :

TRAVERS Joël, CHEDEMAIL Daniel, LEGRAND Maryvonne, DUFRENE Mickael, BILHEUDE Isabelle, BATTEUX Katell, TRAVERS André, GUITTIER Joël,

Ont donné pouvoir :

BLOT Virginie a donné pouvoir à BATTEUX Katell
MASSON Florine a donné pouvoir à Daniel CHEDEMAIL
BODIOU Evelyne a donné pouvoir à LEGRAND Maryvonne

Absente excusée :

BRETON Magali,

En exercice : 12
Présents : 08
Votants : 11

Secrétaire de séance : LEGRAND Maryvonne

Date de la convocation : 06 mars 2026

Date d'affichage : 06 mars 2026

Considérant que le quorum est atteint, Monsieur le président, Joël TRAVERS, déclare la séance ouverte

Ordre du jour

01	Vote du Compte Financier Unique 2026
02	Affectation du résultat 2025 en 2026
03	Vote du Budget primitif 2026
04	Vote des subventions à caractère social
05	Informations diverses

Le compte -rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 17 Novembre 2025 est approuvé à l'unanimité

01 – Objet : Vote du Compte Financier Unique 2026

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de la Chapelle Erbrée

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil d'administration élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre CFU et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, **M. le Président a quitté la séance et le conseil d'administration a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné « Monsieur CHEDEMAIL Daniel »** ;

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	0,00	5 549,47	5 549,47
	Recettes réalisées (1)	B	16,83	5 602,36	5 619,19
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	2 000,00	23 889,00	25 889,00
	Dépenses réalisées (1)	E	0,00	7 038,99	7 038,99
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Soide des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	16,83	-1 436,63	-1 419,80
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 000,00	18 339,53	20 339,53
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	2 016,83	16 902,90	18 919,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	2 016,83	16 902,90	18 919,73

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, par vote

11 voix Pour (à l'unanimité)

0 voix Contre

0 voix abstentions

Monsieur le Président étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

- **Approuve** le CFU 2025 de la commune de la Chapelle Erbrée

- les dépenses de fonctionnement : **7 038.89 €**

- les recettes de fonctionnement : **5 602.36 €**

- les dépenses d'investissement : **0.00 €**

- les recettes d'investissement : **16.83 €**

- **Donne** pouvoir à Monsieur le Président pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Echanges : R.A.S

02 –_Objet : Affectation du résultat 2025

Considérant que le compte financier unique voté préalablement par l'Assemblée fait apparaître :

■ Un excédent de fonctionnement de 16 902,9 €

■ Un excédent d'investissement, hors restes à réaliser, de 2016,83 €

Le Conseil d'Administration, à près en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés

Détermination du résultat d'exploitation 2025 à affecter

Excédent antérieur reporté **18 339,53 €** → Résultat de l'exercice **-1 436,63 €**

Résultat de fonctionnement à affecter : **16 902,90€**

Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

→ Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2025 : **0.00 €**

→ Couverture du financement des restes à réaliser Dépenses / Recettes repris au début de l'année 2026 : **0.00 €**

→ Affectation complémentaire en réserves pour le financement de nouvelles opérations d'investissement : **0,00 €**

Montant du titre de recettes au compte 1068 : 0.00 €

Report du solde disponible

Le reliquat d'excédent, soit 16 902,90 €, sera repris au budget 2026 en résultat reporté de la section de fonctionnement (Compte 002).

Echanges : R.A.S

03-Objet : Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Président présente le projet du budget primitif du CCAS pour l'année 2026 :

Dépenses de fonctionnement :	22 402.90 €
Recettes de fonctionnement :	22 402.90 €
Dépenses d'investissement :	2016.83 €
Recettes d'investissement :	2016.83 €

*Le Conseil d'Administration, à près en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, **approuve le budget primitif 2026** comme présenté ci-dessus.*

Echanges : R.A.S

04 -Objet : Vote des subventions à caractère social 2026

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'Administration le vote des subventions.

A l'unanimité des présents, après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide d'allouer :

ASSOCIATIONS	MONTANT € 2026
A. D. M. R.	300.00
PARALYSES DE France	50.00
F. N. A. T. H.	50.00
LOISIRS PLURIEL	100.00
ADSPV ALZHEIMER	300.00
RESTO DU CŒUR	100.00
AFSEP	100.00
EPISOL	100.00
LIGUE CONTRE LE CANCER	100.00
ASS. PRÉVENTION ROUTIERE	50.00
AMICALE DES DONNEURS DE SANG BENEVOLES PAYS DE VITRÉ	50.00

GRUPE DE SECOURS CATASTROPHE FRANCAIS	50.00
FRANCE ADOT 35	50.00
ASP FOUGERES	100.00
ALCOOL ASSISTANCE LA CROIX D'OR ILLE ET VILAINE	50.00
REVES DE CLOWN	50.00
POMPIERS HUMANITAIRES GSCF	100.00
ASSOCIATION D ADULTES DYS ET DE PARENTS D'ENFANTS DYS	100.00
ASSOCIATION MALADIE DE CHARCOT	100.00
TOTAL	1900.00€

Echanges : R.A.S

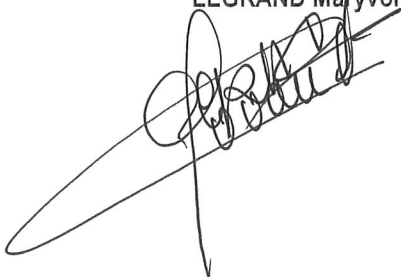
05 Objet: informations diverses

Remerciements aux personnes nommées au Conseil d'Administration pour leur implication au cours du mandat 2020-2026

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

Le secrétaire de séance

LEGRAND Maryvonne



Le Maire

Joël TRAVERS

